

**RAPPORT DE SUIVI SUR LA MÉTHODE DE NORMALISATION :
EFFETS DE L'APPLICATION DE LA CONTREPARTIE PARFAITE**

Suivi a posteriori

Mise en contexte

Dans sa décision D-2005-171, page 43 de 47, R-3559-2005, la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie ») acceptait l'utilisation, à compter de l'année tarifaire 2006, d'une contrepartie parfaite telle que proposée par le distributeur. Elle mentionnait :

« [...] la Régie juge que la contrepartie parfaite devrait mieux capter la complexité de cette réalité. Cependant, la Régie désire suivre les effets de l'application de la contrepartie parfaite, notamment, les volumes réellement livrés et interrompus en service interruptible, les volumes normalisés au service interruptible, de même que les transactions effectuées sur le marché secondaire attribuables aux fluctuations de la température. »

Ce document vise à répondre à cette demande de suivi de la Régie.

Suivi sur la contrepartie de la normalisation

Le tableau I compare les livraisons prévues à la Cause tarifaire 2010 et les résultats au 30 septembre 2010. Les volumes livrés au service interruptible, incluant le gaz d'appoint, avant interruption ont été de 1 243,2 10⁶m³. Les volumes nets interrompus ont été de 11,6 10⁶m³ par rapport à une prévision de 61,2 10⁶m³ dans la cause tarifaire 2010 (R-3690-2009).

Tableau I			
Livraisons Cause 2010 vs résultats au 30 septembre 2010			
	10 ⁶ m ³		
	Cause 2010	Résultats 2010	Écart
PMD (tarifs D ₁ , D ₃ et D _M)			
Livraisons avant normalisation	2 748,4	2 519,1	-229,2
Normalisation	0,0	221,9	221,9
Livraisons normalisées	2 748,4	2 741,1	-7,3
VGE (tarifs D ₄ et D ₅)			
Tarif D ₄	1 298,1	1 464,3	166,2
Tarif D ₅ avant interruptions	644,6	903,2	258,7
Gaz d'appoint concurrence (GAC)	94,1	340,0	245,9
Tarif D ₅ incluant GAC avant interruptions	738,7	1 243,2	504,6
Total des livraisons avant interruptions	4 785,1	5 448,6	663,5
Interruptions brutes D ₅	-61,2	-38,3	23,0
Gaz de dépannage et retraits interdits	0,0	1,3	1,3
Interruptions nettes avant GAI	-61,2	-37,0	24,3
Gaz d'appoint pour contrer les interruptions (GAI)	0,0	25,4	25,4
Interruptions nettes D ₅	-61,2	-11,6	49,6
Livraisons VGE incluant GAC après interruptions	1 975,5	2 696,0	720,4
Total des livraisons après interruptions	4 723,9	5 437,0	713,1

Pour l'année 2009-2010, les volumes de normalisation ont été de 221,9 10⁶m³ aux tarifs D₁ et D_M en raison d'un hiver significativement plus chaud que la normale.

Étant donné que Gaz Métro applique la méthode de contrepartie parfaite, les volumes de contrepartie ont été de 221,9 10⁶m³. Le tableau II présente la contrepartie de normalisation.

Tableau II	
Contrepartie parfaite	
	10 ⁶ m ³
Normalisation tarifs D ₁ et D _M	221,9
Contrepartie parfaite de la normalisation	-221,9

Dans les faits, l'hiver plus chaud que la normale en 2010 n'a pas permis de réduire les interruptions à zéro. Comparativement à des interruptions prévues de $61,2 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ à la Cause tarifaire 2010, Gaz Métro a tout de même interrompu $11,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ (interruptions nettes) et aurait interrompu $37,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ si ce n'avait été de l'achat par les clients de $25,4 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ de gaz d'appoint pour contrer les interruptions (GAI). Ainsi, la différence entre les interruptions prévues et les interruptions réelles avant GAI, soit $24,3 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ représente les interruptions additionnelles qui auraient autrement été nécessaires si la température avait été plus près de la normale.

On peut alors supposer que la différence entre les volumes de normalisation et la réduction des interruptions représente la portion de la normalisation qui est compensée par des transactions d'optimisation (vente de transport Long Haul - FTLH) pouvant être attribuables aux fluctuations de la température. Le tableau III illustre cette situation.

Tableau III Contrepartie parfaite et transactions de transport FTLH			10^6 m^3
Normalisation tarifs D_1 et D_M			221,9
Contrepartie parfaite de la normalisation			
Réduction des interruptions au tarif D_5 (avant GAI)*	-24,3		
Utilisation de transport FTLH excédentaire	-197,7		
			-221,9
Écart			0,0

*Le GAI n'utilise pas le transport libéré par la clientèle D_1 - D_M .

Il est à noter qu'en réalité, les transactions opérationnelles reliées aux ventes de capacité de transport Long Haul (FTLH) non utilisée ont été de $143,13 \text{ } 10^6 \text{ m}^3$ en 2010. Ces transactions sont inférieures à la capacité de transport excédentaire présentée au tableau III puisque la variation à la hausse de la demande VGE a permis d'utiliser, en cours d'année, une partie de la capacité de transport excédentaire attribuable aux fluctuations de la température.